

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de DONNER** un avis favorable au déplacement à Graufthal du panneau d'agglomération sur la RD 122 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 8 + 240
- nouvelle situation : PR 8 + 150

*** d'AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président